

## Opérations immobilières réalisées en 2002 - Rapport de synthèse

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Au cours de l'année 2002, l'ensemble des opérations immobilières a contribué à poursuivre la politique foncière de la Ville dans ses domaines traditionnels, mais également à développer des initiatives patrimoniales spécifiques.

Les domaines traditionnels de la Ville répondent à l'amélioration de la voirie communale, à l'implantation ou l'extension d'activités économiques, à favoriser la production de logements sociaux, à poursuivre les objectifs identifiés dans le « projet urbain » de Besançon.

Ces domaines traditionnels se définissent par :

- l'optimisation de la qualité des divers modes de déplacements qui nécessite de renforcer les voies existantes en terme de sécurité et de fluidité, et de disposer de la maîtrise foncière des sols pour des projets nouveaux d'aménagement,
- en zone industrielle, la viabilisation de terrains communaux encore disponibles qui a permis de les commercialiser et de répondre ainsi à la forte demande d'installation ou d'extension d'activités économiques (exemple : SCI BATAGI - rue Edison),
- la cession de terrains communaux permettant l'optimisation d'opération de renouvellement urbain (exemple : SAFC - Quartier de Montrapon),
- la poursuite d'acquisitions permettant de préparer des opérations d'aménagement urbain (exemple : Habitat 25 - rue Brulard).

Les initiatives patrimoniales ont permis de saisir des opportunités pour renforcer la maîtrise foncière publique sur des secteurs sensibles ou d'intérêt général.

A titre d'exemple, on peut citer :

- la constitution d'un patrimoine foncier dans des zones naturelles définies par les plans d'urbanisme contribuant à la protection d'un environnement de qualité (diverses acquisitions Colline de Port Douvot, terrains militaires à Bregille),
- l'intervention sur des secteurs d'entrée de Ville, qui, à terme, seront réaménagés dans le cadre d'un projet urbain global (propriétés de l'Armée - Quartier Joffre),
- des acquisitions de terrains maraîchers, dans le cadre du réaménagement de la station d'épuration de Port Douvot.

Cette politique foncière a nécessité des acquisitions pour un montant de 1 202 493 € et des aliénations qui se sont élevées à 368 641€.

En ce qui concerne les personnes publiques ou privées ayant signé une convention ou une concession d'aménagement, seule la SEDD a réalisé des transactions pour les opérations suivantes :

- Ilot Pasteur
- ZAC La Fayette
- ZAC les Hauts du Chazal
- ZAC du PSI.

Sur avis favorable unanime de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*